

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 12 JANVIER 2016**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 12 janvier 2016, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Monsieur Roger Fortin, conseiller a informé le directeur général de son absence

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

- 2016-01-001 Adoption de l'ordre du jour –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.
Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.
- 2016-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015 –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015.
- 2016-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2015 à 19:00 heures –
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2015 à 19:00 heures.
- 2016-01-004 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2015 à 20:00 heures –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2015 à 20:00 heures.
- 2016-01-005 Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	47172	exploitation des eaux usées	1,974.41\$
- Lavery	1275168	dossier Civbec, sablière, expropriation	270.77\$
- Groupe Environex	1360133	analyse d'eau	75.88\$
- Alarme SPL Atout	36104	surveillance traitement des eaux	206.96\$
- Alarme SPL Atout	36122	surveillance édifice	235.70\$
- Promo 2D	2474	produits promotionnels tasse voyage	952.19\$
- Promo 2D	2475	produits promotionnels tasse céramique	738.52\$
- Raymond Chabot Grant Torthon	FAC1247284	budget 2016	1,871.22\$
- CIT Financial Ltd	14894979	location photocopieur	3,656.21\$
TOTAL :			9,981.56 \$

2016-01-006

Acceptation des comptes à payer en janvier 2016 (document 1-A)
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 12 janvier 2016 au montant de 53,360.26\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de décembre 2015 au montant de 53,360.26\$ à être payés en janvier 2016, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2016-01-007

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –
 Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 4,630.96\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Métro	breuvages pour inauguration	27.64\$
- Cartouches Certifiées	cartouches d'encre imprimante biblio	120.61\$
- Jouets JRC Toys	dépouillement 2015	4,090.81\$
- Fromagerie Fritz Kaiser	fromage inauguration salle	74.54\$
- VistaPrint	cartes de Noel	80.83\$
- F.Q.M.	formation N. Lussier	236.53\$

2016-01-008

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-01-009

Dépôt du document de paiement de factures au 31 décembre 2015–

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des paiements de factures effectués au 31 décembre 2015 au montant de 1,694.16\$ à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Librairie Moderne	dépouillement 2015	390.43\$
- Bell Gaz	585.7L propane	375.29\$
- Marie-Pier Surprenant	activité citrouille et dépouillement	242.53\$
- Yvon Girard	bouteilles d'eau et nettoyage	125.50\$
- Poste Canada	100 timbres	97.73\$
- Petite Caisse	renflouement	462.68\$

2016-01-010

Octroi du contrat re travaux correcteurs du système de traitement des eaux usées –

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a sollicité, sur le site du Service électronique d'appel d'offres (SEAO), des soumissions pour la réalisation de travaux correcteurs au système de traitement des eaux usées;

CONSIDERANT QUE huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDERANT QUE les montants soumis varient de 115,852.26\$ à 247,812.88\$ incluant les taxes;

CONSIDERANT QUE la firme Tétratech mandatée par la Municipalité pour la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux correcteurs a effectué une analyse complète des trois plus bas soumissionnaires;

CONSIDERANT QUE les offres de ces trois plus bas soumissionnaires ont été jugée conformes par la firme Tétratech;

CONSIDERANT QUE le rapport soumis par la firme Tétratech précise qu'en se référant aux documents d'appel d'offres, la soumission déposée par Groupe Québeco inc

représente le plus bas prix pour la réalisation des travaux, soit un montant de 115,852.26\$ incluant toutes les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le rapport soumis par la firme Tétratech précise également que « l'entrepreneur gagnant a déposé une demande d'équivalence avec sa soumission. Suite à l'analyse de cette demande, nous sommes d'avis que celle-ci est recevable et devrait être considérée pour l'octroi du contrat. Le montant du contrat soumis en équivalence s'élève à 95,863.86\$ incluant toutes les taxes et montant pour imprévus.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux correcteurs aux systèmes de traitement des eaux usées de la Municipalité;
- que contrat liant la Municipalité à Groupe Québeco inc pour la réalisation desdits travaux sera constitué :
 - du dossier de demande d'appel d'offres soumis par la Municipalité sur le site du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) incluant les addenda;
 - de la soumission déposée par Groupe Québeco inc
 - du document soumettant une équivalence intitulé :
Présentation proposition d'équivalence
Travaux correctifs à la station d'épuration
De la Municipalité de Saint-Valentin.

2016-01-011

Journées de la persévérance scolaire –

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC du Haut-Richelieu s'élève à 76,3 % chez les filles et 63,3 % chez les garçons ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 25,1%, soit une proportion plus élevée que le reste de la Montérégie et du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé) ;

CONSIDÉRANT QU' il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE *Mission Persévérance Montérégie Est* organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;
- D'appuyer *Mission Persévérance Montérégie Est* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;
- De faire parvenir copie de cette résolution à *MISSION PERSÉVÉRANCE MONTÉRÉGIE EST*.

2016-01-012

Emploi d'été Canada/été 2016 –

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a comme objectif d'embaucher des étudiants pendant l'été 2016 en vue de leur faciliter un premier emploi et de les aider en vue de leur intégration future sur le marché du travail.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin autorise la demande à Emplois d'été Canada d'un (1) préposé aux travaux d'été :

QUE le maire, Monsieur Pierre Chamberland, et le secrétaire-trésorier, Monsieur Serge Gibeau, et ou la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Brigitte Garceau soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la demande, les demandes de remboursement et tout autre document relatif au programme;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin certifie que les emplois proposés favorisent la création d'emplois additionnels et correspondent à des priorités locales;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin accepte la responsabilité de se conformer aux exigences de ce programme et s'engage à fournir une expérience de qualité aux étudiants en vue de les aider à s'intégrer sur le marché du travail et à leur fournir une expérience liée à la carrière;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin déclare et garantit que :

- (a) L'employé ne provoque le déplacement d'aucun employé ou travailleur bénévole actuel, ni ne remplacent un employé mis à pied, absent par suite d'un conflit collectif ou en congé;
- (b) L'emploi demandé est un emploi de 40 heures/semaine et d'une durée de neuf (9) semaines consécutives pour le poste demandé;
- (c) L'emploi n'est pas un emploi pour lequel une autre contribution gouvernementale est reçue ou demandée;
- (d) L'emploi ne peut être offert sans l'aide financière du présent programme;
- (e) L'emploi sera exercé conformément à toutes les lois fédérales et provinciales en vigueur.

2016-01-013

Florent Guay Electricque : Entretien des luminaires de rue –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de confier le mandat d'entretien des luminaires de rue à Florent Guay Electricque selon les modalités suivantes :

- 2016 : 788.93\$ plus taxes
- 2017 : 804.71\$ plus taxes
- 2018 : 820.80\$ plus taxes

Le tout selon l'offre de service soumise à la Municipalité par Florent Guay Electricque.

2016-01-014

Renouvellement adhésion ADMQ 2016 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement des adhésions de Monsieur Serge Gibeau et de Madame Brigitte Garceau à l'Association des Directeurs municipaux du Québec pour l'année 2016.

2016-01-015

Conseil montréalais de la culture et des communications : adhésion –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'adhésion de la Municipalité au Conseil montérégien de la culture et des communications pour l'année 2016 au coût de 100.00\$.

2016-01-016

Avis à la Ville de Saint-Rémi re retrait de la cour municipale –

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a conclu une entente avec la Ville de Saint-Rémi afin d'adhérer à la Cour Municipale de Saint-Rémi;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin ne fait pas partie de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin est desservie par la Sûreté du Québec de Lacolle;

CONSIDERANT QUE la Sûreté du Québec dessert toutes les Municipalités de la MRC le Haut-Richelieu dont fait partie la Municipalité de Saint-Valentin;

CONSIDERANT QUE les règlements uniformisés appliqués par la Sûreté du Québec de Lacolle comprennent certains éléments qui ne se retrouvent pas ou qui sont différents de ceux appliqués par la Sûreté du Québec qui dessert la MRC des Jardins de Napierville;

CONSIDERANT QUE la Sûreté du Québec souhaite que les règlements uniformisés qu'elles appliquent puissent être traités par la Cour Municipale de Saint-sur-Richelieu;

CONSIDERANT QUE le Conseil Municipal est d'avis qu'il est opportun que la Municipalité de Saint-Valentin adhère à la Cour Municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDERANT QUE l'entente relative à l'adhésion de la Municipalité de Saint-Valentin à la Cour Municipale de Saint-Rémi stipule que la Municipalité doit aviser la Ville de Saint-Rémi de son intention de se retirer de la Cour Municipale de Saint-Rémi au moins 6 mois avant l'adoption du règlement de retrait.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité d'informer la Ville de Saint-Remi de l'intention de la Municipalité de Saint-Valentin de se retirer de la Cour Municipale de Saint-Rémi.

2016-01-017

Festival de la Saint-Valentin : contribution de 7,000.00\$ -

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de verser la contribution de 7,000.00\$ au Festival de la Saint-Valentin.

2016-01-018

Construction Claude Thétrault : autorisation de paiement –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des factures totalisant 6,748.80\$ taxes incluses en paiement final à Construction Claude Thétrault pour les travaux de réaménagement de la salle communautaire.

- 2016-01-019 Correspondance –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre de la MMQ confirmant la ristourne de 1,040.00\$ à la Municipalité de Saint-Valentin.
- 2016-01-020 Dépôt de la procédure d’application de la réglementation –
Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport de Monsieur Serge Gibeau, directeur général, relativement à la procédure d’application des règlements municipaux.
- 2016-01-021 Congrès COMBEQ : inscription –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil:
- d’autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général et inspecteur municipal à assister au Congrès de la COMBEQ les 28, 29 et 30 avril 2016 au coût de 550.00\$ plus les taxes applicables;
 - d’autoriser le remboursement des frais de repas conformément à la politique en vigueur;
 - d’autoriser le remboursement des frais de déplacement conformément à la politique en vigueur;
 - d’autoriser le remboursement des frais d’hébergement conformément à la politique en vigueur.
- 2016-01-022 Formation FQM –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser Madame Nicole Lussier, conseillère, à assister aux formations suivantes offertes par la FQM :
- Agir en tant qu’ élu, pour assurer le développement de sa communauté, le 26 mars;
 - Gestion financière municipale, le 26 mai.
- 2016-01-023 Cuisine collective –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser une dépense de 250,00\$ pour l’achat d’accessoires pour la cuisine collective.
- 2016-01-023 Demande de commandite Société d’agriculture –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité de contribuer 2 billets pour le souper Spectacle Amour et Amitié du 14 février 2016 et 2 billets pour le spectacle Les Rebels du 12 février 2016 à titre de commandite pour son souper annuel.
- 2016-01-024 Levée de la séance ordinaire –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:20 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier